



---

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 1718, 1771 et 1780

Avis est par les présentes donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal, à savoir :

#### **Règlement n° 1718**

« Règlement autorisant la réalisation de divers travaux aux usines de filtration, des travaux de reconditionnement de la pompe 2 du poste de pompage Loyola et l'exécution de travaux de protection cathodique sur divers tronçons du réseau d'aqueduc, décrétant une dépense de 510 000 \$ et un emprunt à cette fin »

Adopté le 26 mars 2019

Approuvé par les personnes habiles à voter le 12 avril 2019

Approuvé par les autorités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 juin 2019

#### **Règlement n° 1771**

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réaménagement de certains locaux du Service de police, décrétant une dépense n'excédant pas 468 000 \$ et un emprunt à cette fin »

Adopté le 23 avril 2019

Approuvé par les personnes habiles à voter le 10 mai 2019

Approuvé par les autorités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 juin 2019

#### **Règlement n° 1780**

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction d'un égout pluvial et sanitaire sur une partie de la rue McGinnis et de la 11<sup>e</sup> Avenue incluant des travaux de voirie, décrétant une dépense n'excédant pas 697 000 \$ et un emprunt à cette fin »

Adopté le 23 avril 2019

Approuvé par les personnes habiles à voter le 10 mai 2019

Approuvé par les autorités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 juin 2019

Conformément aux dispositions de la Loi, les règlements n<sup>OS</sup> 1718, 1771 et 1780 entrent en vigueur à compter de ce jour, soit le 10 juin 2019.

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville situé au 188, rue Jacques-Cartier Nord, à Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu,

Ce 10<sup>e</sup> jour de juin 2019

Lise Bigonnesse, OMA  
Greffière adjointe